

Assemblée générale annuelle de la  
Fonds environnemental du lac St-François-Xavier  
samedi 27 août 2022  
Pavillon Montfort, Wentworth-Nord

1. Remarques d'ouverture :

Le président du conseil d'administration du Fonds, Souzi Mhanna se présente et présente les membres exécutifs. Elle a souhaité la bienvenue à tous les membres de la réunion. Elle demande que le point numéro cinq à l'ordre du jour, soit l'élection des quatre postes vacants d'administrateur, soit reporté après le rapport financier et avant la période des questions. Les membres ont approuvé.

2. Détermination du quorum :

Il a été déterminé qu'un nombre de quorum avait été atteint.

3. Approbation de l'ordre du jour de la réunion :

R. Noel propose l'acceptation de l'ordre du jour modifié et D. Clarke appuie la motion. L'ordre du jour modifié est approuvé.

4. Approbation du procès-verbal de l'AG 2021 :

C. Boyer propose l'acceptation du procès-verbal et D. Clarke appuie la motion. Le procès-verbal est approuvé.

5. Le rapport du conseil :

Souzi Mhanna a expliqué qu'au cours de l'année précédente, trois nouveaux projets avaient été proposés au Conseil. La première était une continuation des mesures visant à protéger le lac du développement sur le lac à La Croix. Le conseil d'administration a voté à l'unanimité l'arrêt du projet. La justification de cette décision a été décrite dans un document mis à la disposition des participants à la réunion en cours et ajouté au procès-verbal. Il a été expliqué que la menace immédiate pour le lac St-François-Xavier et par les futurs résidents du développement était minime et que la dépense à engager par le Fonds n'était pas appropriée. Deux facteurs influents étaient la distance que les individus auraient à parcourir pour se rendre au lac St-François-Xavier et la récente décision de la municipalité de considérer le terrain entre le sentier Orphan et le lac comme un parc.

Le deuxième projet consistait à placer des tapis dans le plan d'eau entre le pavillon et le pont de la rue Principale. L'objectif du projet était de déterminer la faisabilité et le coût d'installation et de retrait d'un tapis qui servirait éventuellement, le cas échéant, de protection contre le myriophylle à épi. Le projet a été approuvé par le Conseil et entrepris comme prévu. L'opération est considérée comme un succès. Les détails du projet sont ajoutés au procès-verbal.

Si la communauté était intéressée, il serait possible de construire des tapis supplémentaires. Il faudrait tenir compte des retards éventuels dans la sous-traitance de la construction et l'attente des approbations gouvernementales. Il a été souligné qu'il était essentiel d'être prêt à agir rapidement si jamais une invasion de myriophylle à épi était découverte. En plus des tapis en place dans le lac, des plongeurs devraient être embauchés avec les compétences et la formation comme cela avait été le cas avec plusieurs lacs à proximité. R. Noel informe les membres que Mathieu Madison reviendra au lac pour une autre session d'enseignement aidant les résidents du lac à identifier le myriophylle en épi. Une identification et une action précoces étaient impératives.

Le plan d'urgence de l'Association du lac élaboré par l'Association a été envoyé aux membres au nom de l'Association et du Fonds. Il a également été envoyé à la municipalité pour être partagé avec d'autres associations de lac.

Le troisième projet a été rejeté car il ne respectait pas les exigences du calendrier du Fonds.

#### 6. Rapport financier:

Le rapport financier a été présenté par Richard Morris. Il a expliqué que le Fonds avait 207 000 \$ investis dans des dépôts à terme. Il y en avait deux types : un encaissable d'un an à 2 % pour 90 000 \$ et un non encaissable sur deux ans à 4 % pour 117 000 \$. Cela générerait un revenu de 4 680 \$ par année. Voir le rapport joint.

#### 7. Élection des postes d'administrateur :

Quatre postes vacants d'administrateurs étaient disponibles. Patrice Bernard et Louise Bulmer avaient postulé pour les postes. Comme personne d'autre n'avait proposé son nom, les deux personnes ont été acclamées. Patrice Bernard et Louise Balmer ont partagé leurs parcours et leur intérêt pour le Fonds.

Une discussion s'ensuit sur la question de savoir si des administrateurs supplémentaires pourraient ou devraient être ajoutés. Il a été déterminé qu'il était possible de nommer des administrateurs supplémentaires dont les postes seraient ratifiés à la prochaine AGA.

## 8. Période de questions :

Hélène Perrier s'est dite inquiète qu'il y ait un risque d'empiètement du développement à partir de la rive nord du lac à la Croix. Patrick Wilhelmy a suggéré que la menace pour le lac était légère et que, si nécessaire, elle pourrait être traitée à l'avenir.

Un autre membre a mentionné qu'il y avait un plan pour 50 unités à développer dans la région de Thurston Lake qui seraient de petites maisons locatives. Elle a exprimé sa crainte qu'ils ne viennent au village et n'utilisent le lac. Patrick Wilhelmy a réitéré que c'était assez loin du lac et que l'utilisation du pavillon était ouverte à tous. Il a été rappelé que le rôle du Fonds pour l'environnement était uniquement d'évaluer les projets.

Raymond Noel a rappelé à tous qu'à travers le lavage des bateaux et le contrôle du stationnement, un certain contrôle sur les visiteurs pouvait être exercé.

Karl Chapdelaine a demandé s'il serait possible pour le Fonds de financer des projets plus petits avec des critères moins nombreux et peut-être moins rigoureux. Il a suggéré que cela permettrait à quiconque de proposer un projet d'un coût modeste de 2 000 \$ ou 3 000 \$ pour encourager la participation. Souzi Mhanna a souligné, confirmé par d'autres membres du conseil, que les critères en place n'étaient pas difficiles à suivre.

Richard Morris a déclaré qu'il y avait un énorme potentiel de collecte de fonds pour de petits projets et a donné les exemples de Snow Golf et d'un Corn Roast. Il a suggéré qu'il était possible d'essayer une collecte de fonds un peu plus difficile lors de ces événements et qu'il y avait probablement plus de bonne volonté et d'ouverture que les gens ne le pensaient. Ces événements pourraient aider à encourager la participation suggérée par Karl Chapdelaine .

Dave Clarke s'est référé au plan d'urgence et a suggéré que le potamot était partout sur le lac à l'est de Newego . Il a déclaré qu'il s'agissait d'une plante indigène devenue envahissante et s'est demandé s'il existait des projets pour la contrôler.

Souzi Mhanna a déclaré que beaucoup de préoccupations avaient été soulevées au sujet du potamot. Elle explique qu'un biologiste vient au lac le 30 août<sup>qui</sup> , pour 300 \$, fera une étude préliminaire dans la région de Montfort. Les membres ont été informés que le biologiste avait une feuille de route impressionnante en matière d'élaboration de plans de santé et de gestion des lacs pour plusieurs lacs des Laurentides.

Il semble y avoir consensus sur le fait que lorsque les bateaux passent au-dessus du potamot, celui-ci est potentiellement dispersé.

Il a été suggéré que l'Association du lac et le Fonds devraient travailler ensemble sur un éventuel plan de gestion de la santé du lac qui serait fondé sur des données probantes, des méthodes de collecte de données évaluées par des pairs par un professionnel ou une association avec de bonnes critiques pour un travail similaire effectué sur d'autres lacs. Un rapport écrit doit être fourni.

La visite du 30 août ne serait qu'une évaluation préliminaire.

Concernant le potamot à feuilles larges Souzi Mhanna a souligné que ce n'était pas une mauvaise plante, mais peut-être juste un symptôme d'un problème plus grave.

Dave Clarke a exprimé l'opinion qu'un problème majeur dans le lac était lié aux sédiments, remontant à l'époque de la scierie. Il a été informé que le biologiste allait mesurer cela. Gerald van Gorp a suggéré que les membres s'appuient sur des professionnels pour établir des diagnostics qui conduiraient ensuite à un plan de gestion plutôt que de se fier à des intuitions et à des pressentiments.

Dave Clarke s'est dit satisfait de la décision du conseil d'administration d'assurer la durabilité et la croissance sur le plan financier.

John Wilson a suggéré qu'il était nécessaire de dresser une liste des risques, menaces et problèmes avant de se lancer dans un plan d'action et de déterminer quels risques, menaces et problèmes méritaient les efforts du Fonds et comment les hiérarchiser.

Louise Bulmer demande pourquoi le biologiste qui vient le 30 août ne serait que du côté Montfort du lac et souligne que le biologiste Matthieu Madison travaille déjà au lac. On précise qu'un rapport écrit de Matthieu n'a jamais été reçu et qu'il n'a pas évalué le côté Montfort du lac.

Une question a été soulevée au sujet de la sécurité des avions atterrissant sur le lac et de leur potentiel d'introduction de myriophylle à épi. Bien qu'il s'agisse d'un risque reconnu, Robert Theoret a déclaré que le gouvernement fédéral avait compétence sur tous les plans d'eau et qu'il n'y avait rien à faire.

Souzi Mhanna, qui avait été en contact avec le biologiste du ministère, a déclaré que si l'espèce était trouvée dans une zone confinée, des tapis pourraient être placés dessus, puis les autorités seraient informées, la zone serait bloquée et aucun bateau ne serait autorisé à y passer. Il serait important d'agir rapidement. Des plongeurs spécialisés devraient être embauchés à grands frais et il serait essentiel d'agir rapidement.

Raymond Noël a rappelé aux membres que le lac nécessitait une surveillance diligente et une notification immédiate en cas de découverte de myriophylle en épi. Ce serait aux membres d'agir et non d'attendre la municipalité ou la province.

Une motion a été proposée, appuyée et approuvée pour ajourner la réunion à 11h20.

Le président du conseil d'administration du Fonds, Souzi Mhanna s'est présentée et a présenté l'exécutif. Elle a souhaité la bienvenue à tous les membres de la réunion.

Annual General Meeting of the  
Environmental Fund of Lake St-Francois-Xavier  
Saturday August 27, 2022  
Montfort Pavilion, Wentworth-Nord

9. Opening Remarks:

The Chairperson of the Fund's Board, Souzi Mhanna introduced herself and introduced the Executive Members. She welcomed all the members to the meeting. She asked that point number five on the agenda, the election of four vacant Director positions be moved until after the Financial Report and before Question Period. The membership approved.

10. Determination of the Quorum:

It was determined that a quorum number had been met.

11. Approval of the Meeting Agenda:

R. Noel proposed acceptance of the modified Agenda and D. Clarke seconded the motion. The modified Agenda was approved.

12. Approval of the Minutes of the 2021 AGM:

C. Boyer proposed acceptance of the minutes and D. Clarke seconded the motion. The minutes were approved.

13. The Board's Report:

Souzi Mhanna explained that during the previous year three new projects had been proposed to the Board. The first was a continuation of measures to protect the lake from development on lac a La Croix. The Board Executive voted unanimously to discontinue the project. The rationale for this decision was delineated in a document made available to attendees of the current meeting and addended to the minutes. It was explained that the immediate threat to lac St-Francois-Xavier and by future residents of the development was minimal and that the expense to be incurred by the Fund was not appropriate. Two influencing factors were the distance which individuals would have to travel to get to lac St-Francois-Xavier and the recent decision of the municipality to deem the land between the Orphan Trail and the lake as parkland.

The second project involved the placement of mats in the body of water between the pavilion and the rue Principal Bridge. The objective of the project was to

determine the feasibility and cost of installing and removing of a mat which would eventually, if needed be used to protect against Eurasian milfoil. The project was approved by the Board and undertaken as planned. The operation was considered a success. Details of the project are addended to the minutes.

If the community was interested, it would be possible to construct additional mats. Consideration of possible delays in contracting out construction and waiting for government approvals would need to be factored in. It was emphasized that being ready to act quickly was essential if an invasion of Eurasian milfoil was ever discovered. Along with the mats in place in the lake, divers would need to be hired with the skill and training as had been the case with several nearby lakes. R. Noel informed the membership that Mathieu Madison would be returning to the lake for another teaching session helping the residents of the lake to identify Eurasian milfoil. Early identification and action were imperative.

The Lake Association Contingency Plan developed by the Association had been sent to the membership on behalf of the Association and the Fund. It was also sent to the municipality to share with other lake associations.

The third project was rejected as it did not meet the calendar requirements of the Fund.

#### 14. Financial Report:

The Financial Report was presented by Richard Morris. He explained that the Fund had \$207 000 invested in term deposits. There were two types: a one year cashable at 2% for \$90 000, and a non-cashable for two years at 4% for \$117 000. This would generate \$4 680 income per year. See the addended report.

#### 15. Election of Director Positions:

Four vacant positions for Directors were available. Patrice Bernard and Louise Bulmer had applied for the positions. As no one else had put their name forward both individuals were acclaimed. Patrice Bernard and Louise Balmer shared their backgrounds and interest in the Fund.

A discussion ensued as to whether additional directors could or should be added. It was determined that it was possible to appoint additional directors whose positions would be ratified at the next AGM.

#### 16. Question Period:

Helene Perrier expressed concern that there was a risk of encroaching development from the North Shore of Lac a la Croix. Patrick Wilhelmy suggested that the threat to the lake was slight and that, if necessary, it could be addressed in the future.

Another member mentioned that there was a plan for 50 units to be developed in the area of Thurston Lake that would be small rental houses. She expressed concern that they might come to the village and use the lake. Patrick Wilhelmy reiterated that it was quite a distance to the lake and the use of the pavilion was open to everyone. A reminder was made that the role of the Environmental Fund was to evaluate projects only.

Raymond Noel reminded everyone that through boat washing and parking control a certain amount of control over visitors could be exerted.

Karl Chapdelaine asked whether it would be possible for the Fund to finance smaller projects with fewer and possibly less stringent criteria. He suggested that this would allow anyone the opportunity to propose a project of a modest cost of \$2000 or \$3000 to encourage participation. Souzi Mhanna pointed out, confirmed by other board members, that the criteria in place were not difficult to follow.

Richard Morris stated that there was a huge potential for fundraising for small projects and gave the examples of Snow Golf and a Corn Roast. He suggested that there was potential for trying a little harder fund raise during these events and that there was probably more goodwill and openness than people realized. These events could assist in encouraging the participation that Karl Chapdelaine suggested.

Dave Clarke referred to the contingency plan and suggested that pondweed was everywhere on the lake east of Newego. He stated that it was an indigenous plant that had become invasive and questioned whether there were projects to keep it under control.

Souzi Mhanna stated that a lot of concern had been raised about the pondweed. She explained that a biologist was coming to the lake August 30<sup>th</sup> who, for \$300 would do a preliminary study in the Montfort area. The membership was informed that the biologist had an impressive track record of having done lake health and management plans for several lakes in the Laurentians.

There appeared to be consensus that when boats pass over the pondweed, that it was potentially dispersed.

It was suggested that the Lake Association and the Fund should work together on an eventual lake health management plan that would be evidence-based, peer reviewed methods of data collection by a professional individual or association with good reviews for similar work done on other lakes. A written report should be provided.

The visit on August 30<sup>th</sup> would merely be a preliminary evaluation.

With respect to the broadleaf pondweed Souzi Mhanna pointed out that it was not a bad plant, but perhaps just a symptom of a more serious problem.

Dave Clarke expressed the opinion that a major problem in the lake was with sediment, going all the way back to the days of the sawmill. He was informed that the biologist would measure this. Gerald van Gorp suggested that the membership rely on professionals to come up with diagnoses which would then lead to a management plan rather than going on intuitions and hunches.

Dave Clarke expressed satisfaction with the board's decision to achieve sustainability and growth on the financial side.

John Wilson suggested that what was required was a list of risks, threats and issues prior to embarking on an action plan and determining which risks, threats and issues were worthy of the Fund's efforts and how they should be prioritized.

Louise Bulmer asked why the biologist who was coming on August 30th would only be on the Montfort side of the lake and pointed out that the biologist Matthieu Madison was already working at the lake. It was pointed out that a written report from Matthieu had never been received and that he had not evaluated the Montfort side of the lake.

A question was raised about the safety of airplanes landing on the lake and their potential for bringing in Eurasian Milfoil. Despite this being a recognized risk, Robert Theoret stated the federal government had jurisdiction over all bodies of water and that there was nothing that could be done.

Souzi Mhanna, who had been in touch with the ministry biologist, stated that if the species was found in a contained area that mats could be placed over it and then the authorities would be notified, the area would be blocked, and no boats would be allowed to pass there. It would be important to act quickly. Specialized divers would need to be hired at considerable expense and it would be essential to act quickly.

Raymond Noel reminded the membership that the lake required diligent monitoring and immediate notification if Eurasian Milfoil was discovered. It would be up to the membership to act and not wait for the municipality or the province.

A motion was moved, seconded and approved to adjourn the meeting at 11:20 am.

The Chairperson of the Fund's Board, Souzi Mhanna introduced herself and introduced the Executive. She welcomed all the members to the meeting.